

Commission de l'intérieur du 9 juin 2015

Questions jointes de

- **M. Peter Buysrogge au premier ministre sur "le nouveau piratage de Belgacom par les services de renseignement allemands" (n° 4802)**
- **M. André Frédéric au premier ministre sur "les écoutes pratiquées par les services de renseignement allemands à l'encontre de ses partenaires européens" (n° 4910)**
- **M. Benoit Hellings au premier ministre sur "la surveillance de 15 flux de communication électronique belges par la NSA via les services de renseignement allemands (BND)" (n° 4915)**

07.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, monsieur le premier ministre, la presse est revenue en détail sur ce qui s'annonce comme un dossier important en matière d'espionnage, puisqu'elle s'étend sur les activités des services de renseignement allemands à l'encontre de ses partenaires européens, au bénéfice des Américains.

Parmi les lignes écoutées, une douzaine proviennent de Belgique. C'est une question évidemment très délicate qui demande que le gouvernement réagisse avec clarté et fermeté. Elle montre aussi que la question de la sécurité des réseaux de télécommunications est de première importance et que le Centre belge de cybersécurité est une urgence stratégique.

Monsieur le premier ministre, quelles sont les personnes, institutions ou entreprises belges ayant fait l'objet de ces écoutes? Quels gestes le gouvernement a-t-il posés à l'égard de nos voisins allemands suite à la découverte de ces écoutes? Où en sommes-nous dans la mise sur pied effective du Centre belge de cybersécurité? On nous promet le recrutement de la direction pour la mi-juin, mais cela ne dit pas grand-chose du début de ses activités, considérant que les seules DG ne seront pas d'un grand secours, quelles que soient leurs qualités.

07.02 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le premier ministre, mes questions vont dans le même sens, même si elles sont légèrement différentes.

En effet, l'Agence nationale de sécurité américaine a demandé aux services de renseignement allemands (BND), d'espionner quinze flux de communication transitant par l'Allemagne, via des accords commerciaux et techniques liant Belgacom, à l'époque, à la Deutsche Telekom. Dix canaux étaient gérés par Belgacom, entre-temps devenu Proximus.

On ne compte plus le nombre de fois où les intérêts belges, depuis quelques années, s'avèrent être la cible de surveillance de ce type, souvent du fait des

États-Unis mais pas seulement. On parle aussi de la Chine et de la Russie. Jamais encore la Belgique n'a réagi de façon ferme et résolue, monsieur Frédéric, y compris sous l'ère Di Rupo. Les événements récents démontrent que, désormais, non seulement les alliés européens s'espionnent entre eux mais en plus au bénéfice des États-Unis.

Monsieur le premier ministre, mes questions sont dès lors les suivantes. J'ai déjà posé une série de questions plutôt techniques à M. De Croo, sur la manière dont Belgacom entretient des liens commerciaux et techniques avec la Deutsche Telekom. Aujourd'hui, là n'est pas la question. Aujourd'hui, la question est politique et elle s'adresse à vous. Monsieur le premier ministre, cet énième épisode vous incite-t-il désormais à plus de prudence dans la poursuite des négociations actuellement en cours du Traité transatlantique, sachant que nos partenaires américains bénéficient ici manifestement d'un avantage stratégique, économique, politique de disposer illégalement d'informations économiques et politiques majeures, dont les Européens ne bénéficient pas à l'égard du partenaire de négociation américain?

Quelles initiatives avez-vous prises au niveau bilatéral pour faire connaître à notre allié allemand, allié économique et politique extrêmement important, notre colère face à ces pratiques immorales et illégales? Envisagez-vous de convoquer les ambassadeurs des États-Unis et d'Allemagne? M. Di Rupo ne l'avait pas fait à l'époque. Souvenons-nous qu'en mars 2014, il recevait le président Barack Obama en grande pompe, sans même aborder la question des écoutes.

Enfin, monsieur le premier ministre, quelles initiatives envisagez-vous de prendre au niveau multilatéral pour mettre, sur la table d'un prochain Conseil européen, la problématique de l'espionnage interne à l'Union européenne?

07.03 **Charles Michel**, premier ministre: Monsieur le président, chers collègues, l'enquête relative à Proximus-Belgacom est toujours en cours. Vous avez posé des questions à Alexander De Croo. Je n'y reviens donc pas à ce stade. Nous attendons l'évolution de l'enquête.

[if !supportEmptyParas] [endif]

En ce qui concerne les éventuelles écoutes de nos voisins allemands, je peux vous donner quelques informations. Tout d'abord, le parquet fédéral a ouvert une information judiciaire, sur la base d'un rapport de la Sûreté de l'État. C'est une affaire en cours et je ne veux pas donner plus d'éléments dans ce parlement, pour des raisons évidentes de séparation des pouvoirs, tel que vous pouvez le comprendre.

Par ailleurs, du côté de l'Allemagne, le Bundestag poursuit actuellement des travaux d'audition à ce sujet. Vous en êtes certainement également informés. Enfin, le ministre De Croo a confirmé que l'IBPT a également démarré une enquête concernant les éventuels faits d'écoute réalisés par les services

secrets allemands. Plusieurs réunions à cet égard sont planifiées pour les prochaines semaines.

Il ne m'est malheureusement pas possible de déterminer à quel moment l'enquête sera terminée. Toutefois, je serai extrêmement clair et je répondrai précisément aux questions qui me sont adressées. En fonction de l'évolution des enquêtes qui sont actuellement en cours, le gouvernement belge prendra des décisions quant aux attitudes à adopter dans cette affaire, que je prends au sérieux. Pour le dire encore plus clairement et précisément, si ces faits devaient être avérés, ils seraient évidemment inacceptables et conduiraient à de sérieux problèmes.

J'ajouterai que les initiatives que je peux prendre en fonction des enquêtes se situent aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. Bien entendu, le Conseil européen pourrait être le lieu d'évocation de ces questions. Il n'est pas acceptable que des partenaires entre lesquels la confiance doit régner procèdent de la sorte. La position de mon gouvernement sera extrêmement ferme s'il devait apparaître, au cours de l'enquête, que ces faits seraient avérés.

En ce qui concerne la cybersécurité, comme je l'ai dit à plusieurs reprises au parlement, la procédure de recrutement du directeur et de son adjoint se terminera dans le courant du mois de juin, donc d'un jour à l'autre. Cela permettra de lancer de manière opérationnelle l'ensemble des missions dévolues au Centre belge de cybersécurité, sur la base des textes réglementaires adoptés et publiés à la fin de l'année passée.

[if !supportEmptyParas] [endif]

07.04 **André Frédéric** (PS): Monsieur le premier ministre, je vous remercie de votre réponse. Je comprends bien qu'une enquête judiciaire soit en cours et je ne conteste pas ce fait. Il faut laisser la justice faire son travail. Je comprends que le Bundestag fasse des auditions sur le sujet. Nous arriverons peut-être à des conclusions à un moment donné. Je crains cependant que, malgré les informations judiciaires en cours, dans quelques mois, on n'en parle plus ou presque. Tout cela risque de s'évaporer dans la nature.

Par ailleurs, monsieur le premier ministre, vous avez fermement déclaré que, si jamais ces enquêtes devaient aboutir à des résultats probants et révéler que nos partenaires européens nous ont mis sur écoute, vous prendriez des mesures. Je ne les ai pas entendues. Certes, l'on pourrait en parler lors d'une réunion bilatérale ou en Conseil européen, mais je pense qu'il importera d'être très ferme. C'est inacceptable d'un partenaire aussi proche que le partenaire allemand.

En ce qui concerne le Centre belge de cybersécurité, j'ai bien compris que le directeur allait arriver, ainsi que son adjoint. Fort bien! Mais nous n'allons pas pouvoir nous limiter à cette annonce, même s'ils sont deux! Certes, c'est sympathique, mais nous risquons d'être un peu déforçés par rapport aux technologies et à ces cybercriminels.

Aussi, je vous demanderai de me transmettre un calendrier de mise en œuvre de cette cellule avec des déclarations autres que celle selon laquelle le directeur et son adjoint vont arriver, car cela me paraît un peu léger.

07.05 **Charles Michel**, premier ministre: Monsieur Frédéric, le calendrier a été communiqué au parlement. On peut vous donner ces informations détaillées, y compris les dates qui ont déjà été communiquées, il y a plusieurs mois, au parlement sur le sujet.

07.06 **André Frédéric** (PS): Je vous remercie!

[if !supportEmptyParas] [endif]

07.07 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie le premier ministre pour sa réponse.

Vous conviendrez qu'avec des amis comme ceux-là, pas besoin d'ennemis! Ce sont nos alliés les plus proches. Si c'était avéré - on vous interrogera donc dans le futur pour vérifier les résultats de cette enquête -, il s'agira de prendre les mesures fermes dont vous avez parlé, y compris l'arrêt des négociations de cet accord transatlantique qui, si c'est avéré, se négocie sous influence.

[En ce qui concerne la stratégie de cybersécurité, la première chose qui frappe dans cette affaire, c'est que ce n'est pas l'installation d'un micro, d'une *backdoor* ou d'un élément matériellement informatique dans un serveur chez Belgacom qui explique la fuite, mais un accord commercial et technique entre Belgacom et Deutsche Telekom autorisant le captage par les services secrets des flux d'informations qui passent par le territoire allemand.

Dans la stratégie de cybersécurité que vous allez établir dans les mois à venir, il faudra *screener* tous les accords commerciaux et techniques que Belgacom a conclus avec d'autres opérateurs pour éviter que ce type de fuite se reproduise et que des informations soient transmises à des services secrets, fussent-ils de pays amis. Vous essayez d'apparaître comme le défenseur du monde de l'entreprise belge; je suis désolé, mais ce que les entreprises belges communiquent entre elles et avec leurs filiales ne doit pas se retrouver dans les mains des adversaires économiques américains ou allemands, peu importe! Il faut que la Belgique puisse préserver son tissu économique. L'économie étant devenue numérique, cela passe par des flux d'informations comme ceux-ci.

Nous resterons donc attentifs et vous interrogerons à nouveau.

L'incident est clos.